

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 13 juin 2024

Compte rendu n° 28

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

COLLÈGE A
Mme Florence BANCAUD
M. Jean-Pierre BRACCO
M. Arnaud BROTONS
Mme Emmanuèle CAIRE
M. Guy GIMENEZ
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Sylvie REQUEMORA (procuration à Mme Florence BANCAUD)
M. Raffaele RUGGIERO
M. Tristan VIGLIANO
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
Mme Malika ASSAM (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
Mme Hélène AURIGNY (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
Mme Hye gyeong DE CRESCENZO
Mme Alice FABRE (procuration à Mme Sophie NEZRI-DUFOUR)
M. Guy LAMBERT (procuration à M. Arnaud BROTONS)
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR
M. Mohamed OUERFELLI
Mme Catherine TEISSIER (procuration à Mme Valérie ANDRE)
COLLEGE IATSS
M. Samba DIOP
Mme Christine JOLLOIS
Mme Nathalie KATCHDOURIAN (procuration à Mme Sandra LUDWIG)
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI (procuration à M. Tristan VIGLIANO)
COLLÈGE USAGERS
M. Nassim DAL CANTO
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
Mme Aurélie BIANCARELLI (procuration à M. Guy GIMENEZ)
M. Pierre-Emmanuel CASANOVA (procuration à M. Guy GIMENEZ)
M. Philippe VIDOR (procuration à Mme Sandra LUDWIG)
INVITES
Mme Nathalie BESNARD
M. Sébastien LEFAIT
Mme Nadia MESLI
Mme Christine POPLIMONT
M. Jean-Philippe POTIER
Mme Krisztina UTASI

Les directeurs de départements étaient invités à cette séance.

29 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

Mme Poplimont, Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu du CUFR du 23/05/24 (délibération)
2. Informations diverses :
 - Rappel des règles du déroulement des CUFR et du rôle du président de séance
 - Remontée Fiches Postes Enseignants-chercheurs
 - Déroulement Séance CUFR du 27 juin – Election Direction
 - Procédure disciplinaire en cours pour 2 étudiants
 - Plainte contre X déposée par la présidence d'AMU
 - Point d'étape sur la campagne d'emplois IATSS et enseignants-chercheurs
 - Campagne pour les diplômés d'établissement
 - Retour sur la CFVU du 06 juin
 - Emplois du temps (Lansad)
 - Sanctuarisation de 2 salles de cours pour l'alternance
3. M3C niveau 3 (délibération)
4. Calendrier universitaire pédagogique 24/25 – Demande de modifications sollicitée par l'université et la Vice-Présidence Formation
5. Calendriers dérogatoires (délibération)
6. Campagne des diplômés d'établissement (délibération)
7. Ecole d'été SatShore (délibération)
8. Fiches Projets RI (délibération)
9. Rattachement Centre Norbert Elias à la MMSH (délibération)
10. Attribution du nom d'une enseignante décédée à une salle (délibération)
11. Poste Institut d'Islamologie (délibération)
12. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu du CUFR du 23/05/24 (délibération)

Demandes de corrections de la part de M. Le Thiec.

Vote : unanimité (29 votants)

2. Informations diverses

- Rappel des règles du déroulement des CUFR et du rôle du président de séance

Mme Poplimont a interrogé la DAJI suite à plusieurs débordements en séance. Il est précisé que le président de séance répartit les demandes de paroles et peut mettre fin à un débat. Il peut interrompre la séance ou y mettre fin s'il considère que la sérénité des débats n'est plus garantie.

- Remontée Fiches Postes Enseignants-chercheurs

M. Potier explique que la préparation des différentes campagnes est anticipée. Les demandes doivent s'appuyer sur la campagne d'emplois pluriannuelle. **M. Vigliano** demande à ce que les fiches soient conjointement validées par les départements et les unités de recherche. **MM. Vigliano et Brotons** demandent s'il est possible de faire remonter des demandes concernant des besoins exceptionnels non prévisibles dans une campagne d'emplois pluriannuelle.

- Déroulement Séance CUFR du 27 juin – Election Direction

Cf. Annexe 1

- Procédure disciplinaire en cours pour 2 étudiants

- Plainte contre X déposée par la présidence d'AMU

Le président ne souhaite pas communiquer sur ces 2 points.

- Point d'étape sur la campagne d'emplois IATSS et enseignants-chercheurs

Pour les postes d'enseignants-chercheurs, 16 MCF, 1 PR, 2 PRAG, 3 PR en 46.3 et 2 MCF en 26.1.2, les résultats seront connus le 17 juin. Il est tout de même précisé qu'un poste de MCF est d'ores et déjà infructueux.

1 IGE, 1 ASI et 2 TECH, les concours sont en cours. Pour les résultats déjà connus, des personnels de l'UFR sont admissibles sur tous les postes ouverts aux différents concours.

- Campagne pour les diplômés d'établissement

Mme Poplimont explique que ce point ne sera pas voté aujourd'hui, car la gouvernance d'AMU demande un effort sur les heures attribuées. Mme De Cacqueray, vice-présidente formation, viendra travailler le 1^{er} juillet avec la nouvelle équipe de gouvernance pour retravailler les demandes de l'UFR.

Mme Poplimont indique également que 2 conseils d'UFR vont être ajoutés les 4 et 11 juillet afin de terminer les votes concernant l'offre de formation et ainsi permettre que ces votes soient examinés lors des CFVU des 8 et 20 juillet.

- Retour sur la CFVU du 06 juin

Mme Mesli précise que les maquettes de l'UFR n'ont pas été votées car toutes n'ont pas été remontées et que plusieurs d'entre elles sont mutualisées. AMU a choisi de ne pas voter les maquettes afin de ne pas les figer et ainsi permettre à l'UFR de faire encore des modifications.

- Emplois du temps (Lansad)

Mme Poplimont explique que ces emplois du temps ne sont pas figés tant que les autres emplois du temps ne sont pas finalisés. Il n'est pas encore décidé si les cours vont commencer à 16h30 ou 17h.

Mme André s'inquiète pour la situation de certains enseignants qui sans ces heures du Lansad ne peuvent pas effectuer leurs services.

M. Brotons revient sur un problème récurrent, dû au fait que l'UFR ne dispose pas d'un outil pour l'élaboration des emplois du temps, il estime qu'Excel n'est pas une solution.

- Sanctuarisation de 2 salles de cours pour l'alternance

Mme Poplimont explique que pour encourager les enseignants qui proposent leurs formations en alternance, source de ressources propres, 2 salles ont été sanctuarisées pour ces formations. Suite à l'inquiétude de M. Lambert quant à la non utilisation de ces salles sur des longues périodes, **Mme Poplimont** précise que l'organisation des enseignements a été faite de sorte que ces 2 salles seront toujours occupées.

3. M3C niveau 3 (délibération)

Point présenté par Nadia Mesli et Krisztina Utasi

Mme Mesli rappelle que le niveau 3 signifie l'application des modalités de contrôles de connaissances au niveau des UE.

Mme Utasi rappelle le contexte exceptionnel et les délais très restreints des retours et des échanges sur une semaine.

Mme Poplimont tient remercier les équipes pour ce travail très important. **Mme Utasi** remercie également les enseignants référents qui ont été très réactifs. Elle insiste sur l'importance de garder le formulaire de questions / réponses à l'avenir, qui est un outil très utile.

M. Vigliano s'est rendu compte qu'il n'est plus possible d'avoir des épreuves en 4 heures en licence, ce qui va être une difficulté pour certaines matières dispensées en ALLSH.

Vote des M3C niveau 3 : 27 pour et 2 abstentions (29 votants)

4. Calendrier universitaire pédagogique 2024/2025 – Demande de modifications sollicitée par l'université et la Vice-Présidence Formation

Point présenté par Jean-Philippe Potier

En raison de problèmes de réservation et d'occupation des amphithéâtres par l'ensemble des facultés présentes sur Aix-Schuman, le calendrier doit être modifié avec un décalage de 3 jours de la session 2 et donc le décalage de la tenue des jurys.

Mme Caire demande s'il ne serait pas possible de regrouper des épreuves pour utiliser moins de salles.

MM. Vigliano et Ouerfelli souhaitent trouver des solutions pour que les enseignants identifiés qui ne rendent pas dans les temps leurs notes soient sanctionnés.

Vote des modifications du calendrier universitaire 2024/2025 : 4 pour, 20 contre et 5 abstentions (29 votants)

5. Calendriers dérogatoires (délibération)

Point présenté par Jean-Philippe Potier

M. Potier indique que cette campagne a été menée dans l'urgence et les retours ont parfois été difficiles à interpréter. Il remercie au passage Stéphanie Bas au secrétariat du service Scolarité qui a piloté la collecte des besoins et Nadia Mesli qui a instruit et vérifié la cohérence de chacune des demandes.

Il y a 55 demandes de calendriers dérogatoires.

Vote des calendriers dérogatoires : unanimité (29 votants)

6. Campagne des diplômes d'établissement (délibération)

Point reporté.

7. Ecole d'été SatShore (délibération)

Point présenté par Nadia Mesli

Cette école va être programmée avant le début du premier semestre.

Mme André demande si l'UFR ne pourrait pas s'appuyer sur les services de la DRI pour l'organisation de cette école d'été. **M. Potier** précise que désormais la gestion des DPI a été transférée de la DRI vers l'UFR.

M. Le Thiec précise que les inscriptions en DPI étant toujours gérées par la DRI, ils peuvent également s'impliquer dans l'organisation de cette école d'été. Il demande à ce que cette préconisation soit indiquée à la DRI.

Vote de l'école d'été SatShore : unanimité (29 votants)

8. Fiches Projets Relations Internationales (délibération)

Accord de coopération internationale avec l'Université Dokuz Eylül University, Izmir, Turquie.

Vote : 16 pour et 13 abstentions (29 votants)

Accord de coopération internationale avec l'Université Istanbul Universitesi, Istanbul, Turquie.

Vote : 13 pour et 16 abstentions (29 votants)

Mme André s'étonne de voir dans ces 2 projets une collaboration avec la LLCER sans que le département n'ait été consulté. **M. Le Thiec** précise également que le département de Lettres y figure sans en avoir été informé.

Avenant à la convention d'échange pluridisciplinaire 2023-2028 avec l'Université de Montréal (UdeM), Montréal, Canada.

Vote : unanimité (29 votants)

9. Rattachement Centre Norbert Elias à la MMSH (délibération)

Point présenté par Christine Poplimont

Mme Poplimont demande à ce qu'un lien soit bien maintenu entre ce centre et l'UFR (centre associé à l'UFR par exemple).

Vote : 27 pour et 2 abstentions (29 votants)

10. Attribution du nom d'une enseignante décédée à une salle (délibération)

Point présenté par Christine Poplimont

Le département de Philosophie n'est pas favorable à cette demande car d'autres étudiants et personnels sont également décédés et n'ont pas eu de salle dédiée.

Mme Poplimont précise également qu'une réflexion au niveau de l'UFR va être lancée et qu'il serait plus judicieux d'en attendre les conclusions.

Vote pour sursoir à ce vote dans l'attente de la mise en place d'un groupe de réflexion au niveau d'AMU : unanimité (29 votants)

11. Poste Institut d'Islamologie (délibération)

Point présenté par Christine Poplimont

Mme Poplimont a été sollicitée par la Directrice du service Formation Professionnelle pour recruter un personnel au sein de l'Institut d'Islamologie mais qui sera rattaché à l'UFR.

Il faut prendre en compte le fait que si cette personne ne reste pas à l'Institut d'Islamologie, c'est le département de rattachement qui devra gérer ce poste.

M. Le Thiec précise que cette collègue serait complétement recrutée au sein de l'UFR et du DEMO pour gérer les DU et CU en Islamologie. Il faut tout de même s'assurer que ces diplômés vont perdurer car cette collègue n'est pas agrégée et n'a pas de qualification pour pouvoir enseigner. Toutefois le département du DEMO a accepté cette demande s'il peut bénéficier en plus du rattachement de cette collègue, de l'ouverture d'un concours d'un poste de PRAG.

M. Le Thiec précise également qu'une convention est en cours de rédaction entre AMU et l'Institut d'Islamologie mais dont la durée n'est pas encore fixée.

Vote pour sursoir à ce vote dans l'attente de précisions : unanimité (29 votants)

12. Questions diverses

- **Mme Poplimont** précise qu'elle ne dispose pas de plus d'éléments quant aux répercussions de la réforme des INSPE. Mme Brandt-Pomares, directrice de l'INSPE, est d'accord pour venir en conseil d'UFR discuter des changements dès qu'il y aura plus d'informations.
- Les cafétérias du CROUS vont fermer au plus tard le 12 juillet.
- **M. Ouerfelli** souhaite que le conseil vote une motion suite aux résultats des élections européennes. **Mmes Nezri Dufour, Ludwig et MM. Brotons et Dal Canto** souhaiteraient que la motion ne se limite pas à l'extrême droite mais à tous les extrêmes.

Texte de la motion :

« Le conseil d'UFR ALLSH réuni en séance plénière le 13 juin 2024 appelle toute la communauté universitaire à se mobiliser massivement contre les idées de l'extrême droite et sa vision réactionnaire et liberticide pour l'ESR. L'arrivée du Rassemblement national au pouvoir représente une menace sérieuse et imminente pour le service public de l'enseignement supérieur et la recherche, qui doit demeurer un lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale ouverte et de développement de l'esprit critique.

Notre république et notre démocratie sont plus que jamais en danger et menacées par une idéologie politique incompatible avec ses valeurs. Le conseil d'UFR appelle solennellement à un sursaut démocratique les 30 et 7 juillet prochains pour empêcher l'extrême droite d'arriver au gouvernement. »

Vote de la motion : 24 pour et 4 contre (29 votants)

- **Mme Poplimont** a été sollicitée par le département d'Histoire pour que le conseil vote une proposition de motion concernant la réforme des INSPE.

Mme André ne souhaite pas que le conseil vote une motion dont il n'est pas le rédacteur. Elle propose de préparer une motion quand il y aura plus d'éléments. Les membres du conseil sont d'accord pour préparer une motion et la voter lors d'un conseil ultérieur.

Vote de la motion émanant du Département d'Histoire : 6 pour, 20 contre et 3 abstentions (29 votants)

Mme Poplimont lève la séance à 13h20.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.

Annexe 1

DEROULEMENT DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 27 JUNI 2024 : ELECTION DU DIRECTEUR DE L'UFR ALLSH

Le conseil se réunit aux fins d'élection du directeur sur convocation et sous la présidence de son doyen d'âge (article 18 des statuts de l'UFR) : M. Guy GIMENEZ.

Les règles relatives au quorum sont identiques à celles fixées au 5^{ème} alinéa de l'article 15 des statuts de l'UFR : *Le quorum, correspondant à la moitié des membres en exercice présents ou représentés, est vérifié en début de séance. Au cas où, à la suite d'une première convocation, le quorum ne serait pas obtenu, le conseil pourra siéger valablement après un délai de huit jours francs, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, sur le même ordre du jour.*

Les candidatures, au préalable déclarées recevables et transmises aux membres du CUFR, seront présentées par le doyen d'âge.

Les candidats seront appelés à se présenter.

Leurs présentations respectives, de **10 minutes au maximum**, seront chronométrées par un personnel représentant l'administration. Si les candidats le désirent, ils pourront effectuer leur présentation à l'aide d'un document projeté durant les 10 minutes autorisées.

A l'issue de chaque présentation, un temps imparti de **15 minutes au maximum** sera consacré aux questions éventuelles qui seront posées par les membres du conseil à chaque candidat. La demande de parole sera faite à main levée. La distribution de parole sera définie par le doyen d'âge.

Si des candidats ne sont pas des membres élus du conseil d'UFR, ils seront autorisés à rester lors des présentations et des questions posées aux autres candidats, mais ne pourront pas poser de questions, ni intervenir dans les débats. Ils devront en outre quitter la séance lors des opérations de vote.

Mode de scrutin :

Le directeur est élu à la majorité absolue des membres en exercice lors du premier tour et du deuxième tour de scrutin.

Au troisième tour de scrutin, le directeur est élu à la majorité relative des suffrages exprimés (article 17 des statuts de l'UFR).

Les votes blancs et nuls sont recensés lors du décompte des voix mais ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Vote :

L'élection du directeur est effectuée à bulletin secret (collège par collège, passage par l'isoloir et dépôt des bulletins dans l'urne prévue à cet effet).

Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Les membres du conseil de l'UFR ALLSH qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire en lui donnant procuration écrite pour voter en ses lieu et place.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Dépouillement :

Le doyen d'âge désigne lors de la séance du conseil d'UFR précédent deux assesseurs de l'administration pour procéder au dépouillement du scrutin.

Le secrétariat de la séance est assuré par Madame Karine-Sophie REGNIER. Mme Christine POPLIMONT, administratrice provisoire, et M. Jean-Philippe POTIER, sont invités à cette séance extraordinaire, afin d'en superviser son déroulement.

Le directeur de l'UFR élu entrera en fonction pour un mandat d'une durée de cinq ans, à compter de la publication de l'arrêté de proclamation des résultats signé par l'Administratrice provisoire. Son mandat est renouvelable une fois, par voie d'élection.

S'il est élu est en dehors des membres du conseil, il siège alors avec voix consultative (cf. art. 17 des statuts de l'UFR ALLSH).